7, 8, 9, 14 et 16
DÉCEMBRE 2021
EN DISTANCIEL

LES RENCONTRES TERRITORIALES SANTÉ-SOLIDARITÉ

SANTÉ SEXUELLE, PLANIFICATION FAMILIALE ET ÉDUCATION : HISTOIRE, ACTUALITÉ ... ET DEMAIN ?

Actes des rencontres



© 21/15633/AJ/CNFPT STUDIO GRAPHIQUE - IMPRESSION CNFPT WWW.BRECHES - PAPIER RECYCLÉ

le cnfpt

QUAND LES TALENTS GRANDISSENT, LES COLLECTIVITÉS PROGRESSENT

WWW.CNFPT.FR
RUBRIQUE
RENDEZ-VOUS

Atelier 7 du 16 décembre 2021

Education à la sexualité en milieu scolaire : freins et leviers

Intervenants :

- **Cécile MBODJI**, sage-femme territoriale chargée de projet, conseil départemental de la Moselle
- **Jennifer MATISSE**, sage-femme de PMI et CPEF, conseil départemental de la Moselle
- **Benoit ROGEON**, chef de bureau DGESCO

Animatrice :

- **Louise VUYLSTEKER**, sage-femme, ancienne chargée de mission santé sexuelle et reproductive, Académie de Guyane

La mise en place de séances d'éducation à la sexualité en milieu scolaire demande souplesse, dialogue et volontarisme de toutes les parties prenantes.

Horizon des pratiques, des vécus et des perspectives…

Synthèse :

Sujet	Intervention(s)	Messages-clés	Ce qui a fait débat	Perspectives
• **Mise en place des actions d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire** • **Horizon des pratiques, des vécus et des perspectives**	➢ **Benoît ROGEON, Chef de bureau, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports** • Cadre : 3 séances par an à partir du CP ; neutralité, valeur fondatrice de l'Education Nationale ; CESCE (Comité d'Education à la Santé, à la Citoyenneté et à l'Environnement) ; Ambassadeurs santé • Collectivités Territoriales : partenaires indispensables dont le point fort est le maillage territorial à l'instar des établissements scolaires ; Objectifs communs et Objectifs spécifiques (12 millions d'élèves à faire avancer sur les compétences socles) • Education à la sexualité : champ biologique, champ juridique/social et champ psycho-émotionnel ➢ **Cécile MBODJI, sage-femme territoriale chargée de projet et Jennifer MATISSE, sage-femme de PMI et CPEF, Conseil Départemental de la Moselle** • Exemple d'une approche territoriale	• Enseignants et intervenants extérieurs : pas la même culture, pas la même légitimité… • Injonction paradoxale à prendre en compte : l'Education Nationale a un programme à tenir (structuration forte et figée – cadre, lieu, temps) et en même temps, elle doit s'ouvrir…	• Quelle est la place des acteurs extérieurs au milieu scolaire versus celle de la communauté éducative au sens large (enseignants, vie scolaire, service social, service santé scolaire…) ? • Quel est le public cible des CPEF : les jeunes en milieu captif (scolaire…) ou non captif (périscolaire, en décrochage…) ?	• Trouver des modalités d'organisation pour travailler ensemble : Education nationale et Conseils Départementaux • Articuler les éducations : formelle, informelle et non formelle • Prendre en compte les leviers existants pour favoriser un rapprochement : → les 4 Parcours dont le «*Parcours Educatif de santé*» qui nécessite la mobilisation d'autres acteurs (main d'œuvre pour aider les enseignants) → le développement des compétences des élèves/jeunes à la fois, dans les temps d'activités scolaires et dans les temps d'activités périscolaires qui constitue un objectif commun

Education à la sexualité en milieu scolaire

I. ENTRETIEN PMI CPEF MOSELLE C.Mbodji – J. Matisse

Large palette de service concernant la planification familiale

- Consultations dans et hors les murs « consult délocalisées dans les établissements scolaires »
- Permanence médicale téléphonique tous les jours ouvrés de la semaine
- IVG médicamenteuse ambulatoire
- Actions collectives en éducation vie affective et sexuelle

Documents de référence transmis aux participants
Unesco, circulaire EN 2018, stratégie nationale en SSR

Soutien de la hiérarchie et de l'institution dans actions en milieu scolaire

- Temps de travail dédié sur la fiche de poste de chaque sage-femme
- Possibilité de faire l'acquisition de nouveaux outils d'animation
- Participation au comité départementale en ESSR

Comité ESSR
Coordination entre institutions (EN, ARS, DDETS, Conseil Départemental) = projet départemental co-construit

Collaboration avec EN
Par le Pôle Santé Social du Rectorat (conseillers techniques auprès du Recteur)

Profils des intervenants en milieu scolaire
Equipe territoriale uniquement composée de sage-femme, n'ayant pas reçu de formation dispensée par EN

Collaboration avec équipes éducatives
Non formalisée, participation rare aux CESCE (comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement). Co-animation selon motivation du personnel EN.
Intervention ponctuelle, rarement intégrée à un projet d'établissement

Expérience dans le 1er degré
Malgré craintes de l'institution et des équipes, animations très bien accueillies par les élèves et leurs parents qui mériteraient à être davantage impliqués
Freins à la mise en place des séances identifiées par l'équipe territoriale de la Moselle

- Difficulté à identifier personne ressource au sein de l'établissement (trop personne-dépendant)
- Programmation parfois difficile : manque de temps
- Interventions « one-shot » peu efficaces et rarement inscrites dans un programme durable

Forces et leviers

- Interventions généralement très bien perçues par enseignants, élèves, parents
- SF identifiée par les jeunes (augmentation de la file active des jeunes en PMI et CPEF particulièrement en zones rurales)
- Liens avec équipes éducatives globalement constructifs mais mériteraient d'être plus étroits

II. PRESENTATION DU CADRE REGLEMENTAIRE PAR DGE / SCO B. Rogeon

Education à la sexualité et non plus Education à la vie affective et sexuelle (terme employé dans établissements privés).

Education à la sexualité inscrite dans code de l'Education depuis 2001 (à raison de 3 séances / an et par groupe d'âge homogène)

Discipline au carrefour de 3 champs (biologique, psychoaffectif et social) Englobe lutte contre violences sexistes et sexuelles, Egalité Filles Garçons, prévention des discriminations.

Approche globale, positive et bienveillante se reposant sur les préoccupations des élèves.

Utilisation de techniques d'animation participatives
Pas simple information mais accompagnement des élèves à construire leur propre réflexion.
Animations doivent être collectives et respecter la sphère publique que représente l'Ecole (informations générales qui concernent l'ensemble des jeunes et non du cas par cas).

Associations doivent faire demande d'agrément auprès du Rectorat. Les institutions partenaires (FP Territoriale) simple convention car collaboration ne nécessite pas d'agrément.

Importance de collaborer avec membres de l'équipe éducative (légalement responsables de la classe, doivent être présents aux interventions).

III. QUESTIONS / REPONSES

Comment dégager du temps ? Enseignements qui s'y prêtent plus que d'autres (SVT, heures de vie de classe, français, EPS, Education Morale et Civique..)

Distinction entre co-construction et co-animation = nécessité de formation commune ! Exemple : Formation d'Initiative locale proposée par formateurs académiques à l'ensemble des partenaires

Débat sur présence de l'enseignant lors des animations (frein à la libération de la parole dans certains cas = importance de préparation en amont de l'intervention)

Echanges et partages d'outils pédagogiques adaptés (Tea Consent, plateforme Comitys, IREPS, Eduscol...)

Emission récente très représentative France 5 « option éducation sexuelle »
Place des parents ? Organisation de café des parents (outils EN « Malette des parents »)

Rappel de l'intérêt du CESCE (instance de pilotage des projets en faveur de la santé. Animé par chef d'établissement. Siègent représentants d'élèves, représentants parents d'élèves, partenaires institutionnels et associatifs…)

Possibilité de rédiger charte de l'intervenant pour modalités d'organisation
Nouvelle personne-ressource pour les partenaires de l'Education Nat = interlocuteur départemental en éducation à la sexualité (vient compléter les missions du référent Egalité Fille Garçon).

Projet durable et efficace passe par compréhension mutuelle des missions, objectifs et contraintes des différentes parties prenantes (décloisonnement des fonctions publiques et collaborations étroites entre celles-ci).